

PRÉLIMINAIRES

18-05.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames Joanie Dubé, Ann-Marie Nadeau et Ting Zhang; messieurs Dany April, David Boisvert, Ghislain Deland, Alain Dion, François Dornier, Raymond Lacroix (président) (conférence téléphonique - quitte à 17 h 45), Robin Lavoie, Romain Lavoie, Alexandre Ouellet et Michel Pineault.

Absences motivées : madame Anna Lisa Cone; messieurs Serge Guay, et Mario Ross.

Ont également assisté : mesdames Lyne Beaulieu (secrétaire), Vicky Boucher (observatrice) et Linda Séguin (point .08); messieurs François Paquet (point .05) et Daniel Dion (point .22).

Étant donné la présence écourtée de monsieur Raymond Lacroix, président du conseil d'administration, à la séance, monsieur Michel Pineault, vice-président du conseil d'administration, présidera l'assemblée. Monsieur Pineault souhaite la bienvenue aux membres.

18-05.02 – ORDRE DU JOUR

- .07 – Désignation de madame Julie Gasse à titre de représentante et de signataire pour le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet CAMOFMI dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions : *adoption*
- .08 – Fondation du Cégep / Rapport annuel 2016-2017 : *information*
- .09 – CMÉC / Plan-cadre du cours complémentaire Les trésors cachés de la forêt : *adoption*
- .10 – CMÉC / Modifications à la grille de programme Gestion de commerces : *adoption*
- .11 – Grille du programme Technologie de l'échographie médicale (142.G0) - Cohorte 2018-2021 : *adoption*
- .12 – Cégep / Modifications aux grilles de cours des programmes - Cohorte 2018-2021 : *adoption*
- .13 – AEC Techniques de gestion de projet (LCA.5A) : *adoption*
- .14 – AEC Design d'aménagement accessible (NTA.1L) : *adoption*
- .15 – IMQ (pavillon A) / Aménagements - Révision du programme Navigation - lot 2 (été 2017) / Paiement final et libération de la retenue contractuelle de 10 % : *adoption*
- .16 – Cégep (étages D-000, D-400 et D-500) / Aménagements - Révision de programme Technologie d'analyses biomédicales (TAB) et travaux divers de réfection de systèmes de plomberie et de maintien d'actifs / Paiement final et libération de la retenue contractuelle de 10 % : *adoption*
- .17 – Cégep (pavillons D, E et F) / Travaux pour l'implantation de mannequins simulateurs haute-fidélité (Département de soins infirmiers), pour l'aménagement de nouveaux locaux dédiés à la Formation continue et pour la réfection de plomberie / Allocation budgétaire pour la réalisation de travaux supplémentaires : *adoption*
- .18 – Modifications au Règlement d'immeuble pour les Résidences du Cégep de Rimouski, 320, rue Saint-Louis, Rimouski (Québec) G5L 5R5 (catégorie F-02 du Cahier de gestion) : *adoption*
- .19 – Rapport de délégation temporaire de pouvoir du conseil d'administration vers le directeur général (dirigeant) pour l'approbation des dépassements ou avenants dans le cadre des projets de plus de 100 000 \$ autorisés par le conseil d'administration pour la période du 31 janvier au 5 mars 2018 : *information*
- .20 – Délégation temporaire de pouvoir du conseil d'administration vers le directeur général (dirigeant) pour l'approbation des dépassements ou avenants dans le cadre des projets de plus de 100 000 \$ autorisés par le conseil d'administration pour la période du 7 mars au 16 avril 2018 : *adoption*
- .21 – Remerciements à monsieur Philippe Gravel Gagnon : *adoption*
- .22 – IMQ / Achat d'équipements informatiques pour le simulateur de navigation : *adoption*

Le point Cégep (étages B-200, C-400, D-300, F-200 et G-100) / Implantation du programme Technologie de l'échographie médicale / Choix des professionnels : *information* est ajouté à l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par monsieur Robin Lavoie, APPUYÉ par monsieur Romain Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.

18-05.03 – PROCÈS-VERBAUX DES 3^E (18-03) ET 4^E (18-04) ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Adoption 18-03

Il est PROPOSÉ par monsieur Alexandre Ouellet, APPUYÉ par monsieur Romain Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la troisième (18-03) assemblée soit adopté tel qu'il a été proposé.

b) Adoption 18-04

Il est PROPOSÉ par monsieur Alexandre Ouellet, APPUYÉ par monsieur Romain Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la quatrième (18-04) assemblée soit adopté tel qu'il a été proposé.

c) Suites

Madame Lyne Beaulieu confirme que la délégation pour les autorisations de projets ou d'achats de plus de 100 000 \$ ne respecte pas le *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux travaux de construction* (Règlement n° 11-01.26). Madame Beaulieu communiquera avec le contentieux de la Fédération des cégeps afin de s'assurer que les modifications qui seront apportées au Règlement respectent la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP). Le collège devra donc convoquer des séances extraordinaires du conseil d'administration pour faire autoriser les projets qui ne peuvent attendre la prochaine rencontre.

18-05.04 – PROCÈS-VERBAUX DES 1^{RE} (18-01) ET 2^E (18-02) RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Les documents ont été déposés pour information.

18-05.05 – PROCÈS-VERBAUX DES 2^E (18-02) ET 3^E (18-03) RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

Les documents ont été déposés pour information.

18-05.06 – PÉRIODE DE QUESTIONS (INFORMATION, CORRESPONDANCE, COMMUNICATIONS)

a) Présentation de nouveaux membres

Monsieur François Dornier présente les nouveaux représentants et leur souhaite la bienvenue. Il invite les membres du conseil à se présenter. Monsieur Dornier ajoute également que monsieur Bernard Ouellet, représentant des entreprises, a remis sa démission.

b) Plan d'action concernant la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement*

Monsieur François Dornier informe les membres des obligations du collège concernant la nouvelle *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*. Le collège possède déjà une politique qui sanctionne les gestes en matière de harcèlement sexuel. Le collège a jusqu'à l'été 2019 pour remplir ses obligations.

c) Nouvelles en bref

Monsieur François Dornier, directeur général, informe l'assemblée du suivi de certains dossiers :

- **Portes ouvertes au grand public**

Le cégep a tenu ses premières portes ouvertes au grand public le 17 février 2018 de 12 h à 16 h. Cent cinquante (150) membres du personnel se sont mobilisés pour faire de cet événement un grand succès. Plus de 450 visiteurs ont participé à l'activité. Cette initiative sera renouvelée.

- **Réinvestissement dans les collèges**

Le gouvernement a annoncé un réinvestissement de 17,8 millions dans les collèges. Le Cégep de Rimouski devrait recevoir une somme approximative de 600 000 \$. Les conditions rattachées à ce nouveau financement ne sont pas encore connues. Ce montant pourra permettre au collège d'ajuster le manque à gagner pour le projet Technologie de l'échographie médicale ou l'avancement de l'échéancier pour le retour à l'équilibre financier.

- **Travaux de réfection**

Des analyses effectuées par des professionnels ont permis d'évaluer la hauteur des travaux à réaliser au pavillon d'éducation physique et des sports (PEPS). Cette évaluation s'élève à 7 millions. Plusieurs options sont envisagées pour compléter le financement du projet. Il est souhaité que le début de ces travaux soit arrimé avec l'ouverture des nouvelles infrastructures de la Ville de Rimouski prévues en décembre 2018.

Par ailleurs, la réfection des Résidences du cégep a fait l'objet d'une demande auprès du Ministère conjointement avec les Cégeps de l'est du Québec pour laquelle le cégep attend un retour.

- **Subvention**

Le collège a reçu la confirmation d'une subvention de 500 000 \$ à partager avec les Cégeps de l'est du Québec et l'UQAR pour le développement d'outils et l'engagement de ressources quant au recrutement d'étudiantes et d'étudiants en provenance d'autres régions du Québec.

- **Admission au 1^{er} mars 2018**

Au 1^{er} mars 2018, le cégep enregistrait 103 demandes d'admission de plus que l'année précédente. Parmi celles-ci, 60 d'entre elles étaient pour le programme Technologie de l'échographie médicale dont le cégep admettra 20 étudiantes et étudiants.

- **Locaux de Soins infirmiers**

Les nouveaux mannequins simulateurs haute-fidélité (MSHF) ont été installés en soins infirmiers et sont fonctionnels. Une activité médiatique est prévue en avril pour présenter les nouvelles installations.

- **Signature visuelle du Cégep de Rimouski**

Les travaux en vue de définir la nouvelle signature visuelle du cégep seront menés à terme d'ici les deux prochaines semaines. Une séance extraordinaire du conseil d'administration sera convoquée afin d'autoriser le concept.

- **Vérificateur général du Québec (VGQ)**

Le Vérificateur général du Québec a communiqué récemment avec le collège pour signifier ses commentaires au regard de la transmission du rapport du mois de novembre 2017. L'avis transmis est positif. Des précisions ont été apportées concernant le prochain rapport prévu en novembre 2018. Le collège prendra en compte ces recommandations.

- **Dossiers présentés aux instances**

Monsieur François Dornier manifeste sa préoccupation d'alléger la teneur des dossiers amenés au conseil d'administration afin de consacrer le temps disponible à des dossiers et enjeux plus stratégiques sans égard aux responsabilités. Une proposition sera déposée dans les prochains mois afin de convenir de cette réorganisation. Une démarche sera également réalisée pour les dossiers pédagogiques avec la commission des études.

- **50^e anniversaire du Cégep**

Monsieur François Dornier présente sa réflexion au regard du legs du 50^e anniversaire du Cégep visant à la mise en œuvre d'un lieu commun pour regrouper l'ensemble de la communauté collégiale dans les murs du cégep. Cette présentation a également été faite auprès des membres du conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Rimouski. La réflexion se poursuit pour élaborer une stratégie afin de doter le cégep d'un espace public rassembleur.

ADMINISTRATION

18-05.07 – DÉSIGNATION DE MADAME JULIE GASSE À TITRE DE REPRÉSENTANTE ET DE SIGNATAIRE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET CAMOFMI DANS LE CADRE DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS : *ADOPTION*

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a lancé récemment un appel de projets dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). Le processus de dépôt exige une résolution du conseil d'administration dans le but de certifier que la directrice des Formations continues et du développement institutionnel, madame Julie Gasse, est autorisée à déposer une demande d'aide financière.

Le projet pour lequel l'aide financière est déposée vise à obtenir les fonds requis pour les trois prochaines années d'activités du Comité d'action main-d'œuvre en fabrication métallique industrielle (CAMOFMI) du Bas-Saint-Laurent.

CONSIDÉRANT le cadre de gestion du Fonds d'appui au rayonnement des régions;

CONSIDÉRANT que madame Julie Gasse est actuellement la personne responsable du CAMOFMI;

Il est PROPOSÉ par madame Ann-Marie Nadeau, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner madame Julie Gasse à titre de représentante et signataire pour le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions concernant le projet du Comité d'action main-d'œuvre en fabrication métallique industrielle (CAMOFMI) du Bas-Saint-Laurent.

18-05.08 – FONDATION DU CÉGEP / RAPPORT ANNUEL 2016-2017 : *INFORMATION*

Monsieur François Paquet, président du conseil d'administration de la Fondation, et madame Linda Séguin, directrice générale, présentent les états financiers de la Fondation du Cégep de Rimouski, le bilan des réalisations de l'année 2016-2017 et les priorités de travail de la présente année en lien avec le plan stratégique de la Fondation.

18-05.09 – CMÉC / PLAN-CADRE DU COURS COMPLÉMENTAIRE LES TRÉSORS CACHÉS DE LA FORÊT : *ADOPTION*

Monsieur Dany April, directeur des Études, présente le point.

Ce plan-cadre fait suite aux demandes du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) pour le projet de recherche du Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers (SEREX) intitulé *Les écorces de résineux, une alternative verte pour les industries du Québec*. Un des indicateurs de rendement du projet est le nombre de cours collégiaux créés en raison des projets appuyés par la subvention renforcement de l'innovation (RI). Ce qui permet de bonifier l'offre de cours complémentaires au Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC).

CONSIDÉRANT que l'écriture du plan-cadre tient compte des exigences pédagogiques du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT que le comité des études du CMÉC a procédé à l'analyse et l'adoption du plan-cadre tel que présenté;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études du 20 février 2018 (CÉT 18-04.08);

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le plan-cadre du cours complémentaire *Les trésors cachés de la forêt*, et ce, tel qu'il a été présenté.

18-05.10 – CMÉC / MODIFICATIONS À LA GRILLE DE PROGRAMME GESTION DE COMMERCES : *ADOPTION*

Monsieur Dany April, directeur des Études, présente le point.

Permutation de cours

Afin de proposer aux étudiantes et aux étudiants du programme une séquence plus harmonieuse pour les notions d'analyse financière et de gestion budgétaire, le Département de gestion de commerces désire changer la séquence de deux cours de deuxième année du programme. Ainsi,

les cours *Gestion budgétaire* (410-364-RK), offert présentement à l'automne de la deuxième année, et *Analyse des états financiers* (410-464-RK), offert au quatrième trimestre, seraient permutés.

Dénomination d'un cours

Le département désire faire un changement dans l'appellation du cours *Gestion des stocks et des approvisionnements* afin que ce cours porte désormais le nom de *Gestion des approvisionnements et des stocks*. Ce changement de titre de cours est proposé pour considérer le processus d'acquisition d'un produit ou d'un service avant sa gestion.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une séquence plus propice à l'apprentissage;

CONSIDÉRANT que la modification concerne deux cours de la même année;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune modification sur les heures/semaine pour les étudiants;

CONSIDÉRANT que le département ne voit aucun impact à effectuer ces modifications dans la grille de cours;

CONSIDÉRANT que le comité des études du CMÉC a adopté les modifications telles que présentées;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études du 20 février 2018 (CÉT 18-04.09);

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Ghislain Deland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications à la grille de programme Gestion de commerces telles qu'elles ont été présentées.

18-05.11 – GRILLE DU PROGRAMME TECHNOLOGIE DE L'ÉCHOGRAPHIE MÉDICALE (142.G0) - COHORTE 2018-2021 : ADOPTION

Monsieur Dany April, directeur des Études, présente le point.

Jusqu'à maintenant, la formation en échographie médicale relevait de la responsabilité du programme de Technologie de radiodiagnostic. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, devant le constat que la formation offerte ne répondait que partiellement aux exigences du monde du travail, a développé un devis de programme spécifique à cette pratique. Le Ministère a autorisé le Cégep de Rimouski à offrir cette formation, offre que le Cégep a acceptée et qui impliquait la réalisation d'une grille de cours pour offrir ce nouveau DEC.

CONSIDÉRANT que la grille de cours proposée est en adéquation avec le devis ministériel;

CONSIDÉRANT que la grille de cours proposée permet une progression des apprentissages logique et l'atteinte des compétences attendues pour ce programme;

CONSIDÉRANT que la grille proposée est le résultat du travail de spécialistes de contenu sous la supervision du Service de la qualité de l'enseignement et des programmes (SQEP) et du Développement pédagogique;

CONSIDÉRANT que cette proposition de grille a fait l'objet d'analyse par les experts de l'organisation scolaire et de la Régie des études.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études du 6 février 2018 (CÉT 18-03.05);

Il est PROPOSÉ par monsieur Alexandre Ouellet, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la grille du programme de Technologie d'échographie médicale (142.G0) telle qu'elle a été présentée.

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adresser une motion de félicitations à madame Line Dionne, enseignante au Département de technologie de radiodiagnostic, afin de souligner la qualité et l'ampleur du travail réalisé dans le cadre du projet d'implantation du programme Technologie de l'échographie médicale.

18-05.12 – CÉGEP / MODIFICATIONS AUX GRILLES DE COURS DES PROGRAMMES - COHORTE 2018-2021: ADOPTION

Monsieur Dany April, directeur des Études, présente le point.

Chaque année, des modifications aux grilles de cours des programmes sont demandées. Ces modifications sont apportées pour diverses raisons, entre autres d'ordre pédagogique ou pour

répondre aux besoins des universités ou du marché du travail. Cette année, des modifications ont été demandées dans les programmes suivants :

1. **221.A0 Technologie de l'architecture :**
Ajustement des préalables à la suite de modifications aux cours de physique
2. **221.B0 Technologie du génie civil :**
Ajustement des préalables à la suite de modifications aux cours de physique
3. **243.B0 Technologie de l'électronique**
243.BZ Technologie de l'électronique (parcours de continuité)
243.B0 Technologie de l'électronique – International (Cachan et Villeteuse)
Révision en profondeur de la grille à partir du devis de 2007
4. **310.A0 Techniques policières :**
Élaboration à partir du nouveau devis
5. **420.B0 Techniques de l'informatique :**
Élaboration à partir du nouveau devis

Ces modifications visent à assurer un meilleur cheminement scolaire des étudiantes et des étudiants, à mieux harmoniser les apprentissages entre les trimestres, à mieux répondre aux besoins du marché du travail ou encore à équilibrer les tâches départementales entre les trimestres. Pour les programmes de Techniques policières et de Techniques de l'informatique, l'objectif est avant tout de répondre aux changements des devis ministériels.

CONSIDÉRANT que les grilles de cours reflètent les modifications apportées aux programmes;

CONSIDÉRANT que les grilles de cours permettent un cheminement harmonieux pour l'étudiante ou l'étudiant;

CONSIDÉRANT que les grilles de cours ont été discutées en comité de programme et en Régie des études;

CONSIDÉRANT que ces propositions ont fait l'objet d'analyse par le comité de révision des grilles composé des spécialistes de contenu du Service de la qualité de l'enseignement et des programmes (SQEP) et du Service à l'enseignement, API et Registrariat (SEAR);

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études du 6 février 2018 (CÉT 18-03.06);

Il est PROPOSÉ par monsieur Alexandre Ouellet, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les grilles révisées des programmes 221.A0, 221.B0, 243.B0, 243.BZ, 310.A0 et 420.B0, et ce, telles qu'elles ont été présentées.

18-05.13 – AEC TECHNIQUES DE GESTION DE PROJET (LCA.5A) : ADOPTION

Monsieur Dany April, directeur des Études, présente le point.

Dans un environnement où le monde des affaires est en constante évolution, les organisations d'aujourd'hui doivent relever le défi de suivre ces changements sans perturber le cours normal de leurs activités. La gestion de projets permet de gérer ce processus de transformation. Les avantages stratégiques et opérationnels de ce type de gestion permettent ainsi l'amélioration mesurable de la performance de l'entreprise. La mise en place d'une stratégie efficiente de gestion de projets requiert des personnes déjà formées ou expérimentées dans un domaine spécifique ou un champ professionnel, désireuses d'acquérir les compétences nécessaires pour s'intégrer à des équipes de projet, et ce, en appui au chargé de projet.

C'est afin de répondre à ce besoin que le Cégep de Rimouski souhaite offrir une formation en Techniques de gestion de projet afin de donner aux étudiantes et aux étudiants les compétences nécessaires à jouer un rôle clé dans une équipe multidisciplinaire de projet.

La gestion de projets est un marché porteur et le restera dans les années à venir, car les projets deviennent de plus en plus centraux pour les entreprises. D'une manière générale, la demande en projets suit les tendances du marché.

Le Département de techniques administratives du Cégep de Rimouski est favorable à l'implantation de ce programme de formation en considérant qu'il est un complément pertinent et intéressant pour les diplômées et diplômés concernés.

CONSIDÉRANT les besoins de perfectionnement de la main-d'œuvre en emploi ou en formation dans le domaine de la gestion de projet;

CONSIDÉRANT la volonté du Cégep de Rimouski de jouer un rôle actif dans le développement d'une offre de formation régionale spécialisée destinée à tous les secteurs d'activité qui requiert de la gestion de projet (techniques biologiques, physiques, humaines et de l'administration);

CONSIDÉRANT la mission de développement régional du Cégep de Rimouski;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études du 20 février 2018 (CÉT 18-04.06);

Il est PROPOSÉ par monsieur Romain Lavoie, APPUYÉ par madame Ting Zhang et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques de gestion de projet (LCA.5A).

18-05.14 – AEC DESIGN D'AMÉNAGEMENT ACCESSIBLE (NTA.1L) : ADOPTION

Monsieur Dany April, directeur des Études, présente le point.

De nos jours, l'accessibilité universelle demeure une priorité qui concerne directement la qualité de vie des citoyens. Ce concept encourage la normalisation des lieux et des bâtiments; il offre ainsi des lieux performants, esthétiques, durables et flexibles, et facilite l'intégration sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle. Pour ce faire, tous les professionnels et constructeurs doivent réaliser des aménagements qui dépassent les normes tout en s'assurant qu'ils demeurent conviviaux, sécuritaires et agréables.

C'est pour répondre aux besoins de ces personnes qu'il importe de développer des connaissances approfondies en matière d'accessibilité universelle et d'aménagement adapté. Le Cégep de Rimouski souhaite ainsi offrir une formation de spécialisation en design d'aménagement accessible afin de donner aux étudiantes et aux étudiants les compétences nécessaires afin de mieux comprendre et évaluer les besoins des personnes, à proposer et concevoir des aménagements, et à coordonner et implanter un projet d'aménagement accessible.

Les départements de Technologie de l'architecture et de Techniques d'éducation spécialisée du Cégep de Rimouski sont favorables à l'implantation de ce programme de formation en considérant qu'il est un complément pertinent et intéressant pour les diplômées et diplômés concernés.

CONSIDÉRANT les besoins provinciaux de perfectionnement de la main-d'œuvre en emploi ou en formation dans le domaine de l'architecture et de la construction;

CONSIDÉRANT la volonté du Cégep de Rimouski de jouer un rôle actif dans le développement d'une offre de formation régionale et provinciale spécialisée destinée au domaine de l'architecture et de la construction;

CONSIDÉRANT la mission de développement régional et provincial du Cégep de Rimouski;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études du 20 février 2018 (CÉT 18-04.07);

Il est PROPOSÉ par madame Joanie Dubé, APPUYÉ par monsieur Ghislain Deland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'attestation d'études collégiales (AEC) Design d'aménagement accessible (NTA.1L).

18-05.15 – IMQ (PAVILLON A) / AMÉNAGEMENTS - RÉVISION DU PROGRAMME NAVIGATION - LOT 2 (ÉTÉ 2017) / PAIEMENT FINAL ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Deux lots de travaux d'aménagement et de réfection sont nécessaires dans le cadre de la révision du programme Navigation de l'Institut maritime du Québec (IMQ). Le premier lot, spécifique au local A-137, a été réalisé durant l'été 2016. Les travaux du second lot, planifiés pour l'été 2017, consistent principalement à la réalisation des interventions suivantes :

Pour l'ensemble des locaux cités ci-dessous (incluant les locaux A-613 et A-630) :

Travaux généraux de ragréage et de peinture de portes, de cadres et de cloisons.

Locaux A-122 et A-124 (Maquettage) :

Ajout d'une porte accordéon opaque pour séparer le secteur « maquette » du secteur « classe ».

Local A-321 :

Remplacement du système de plafond suspendu.

Local A-324 :

Ragréage du système de plafond suspendu.

Local A-608 :

- Démolition des cloisons existantes et réaménagement du local en huit cabines fermées et insonorisées;
- Nouveau mobilier intégré pour postes d'ordinateur dotés de deux écrans et d'une bibliothèque pour les manuels;
- Nouveau mobilier intégré pour poste central pour l'enseignant;
- Nouvel espace avec tableau pour projection;
- Nouveau système de plafond suspendu;
- Travaux divers de reconfiguration des réseaux de ventilation, de chauffage et de climatisation (nouvelle unité);
- Travaux divers en électricité;
- Persienne murale existante à obturer.

Local A-614 :

- Ragréage du système de plafond suspendu;
- Travaux divers de reconfiguration des réseaux de ventilation, de chauffage et de climatisation (nouvelle unité);
- Ajout d'un nouvel humidificateur;
- Travaux divers en électricité.

Cabanon en toiture :

- Nouveau panneau de distribution électrique 600 volts triphasé;
- Nouveau panneau de distribution électrique 208 volts triphasé;
- Nouveau transformateur de courant de 600 à 208 volts triphasé;
- Remplacement de l'escalier existant en bois par un escalier en métal de type caillebotis.

Sous-station existante :

Modification de la sous-station existante pour le raccordement d'un nouveau panneau de distribution à 600 volts triphasé.

Toiture :

Nouvelle base en toiture pour unité de climatisation et ouvertures nécessaires au passage des conduits de ventilation s'y rattachant.

Cour arrière :

Érection d'une base de béton et de points d'ancrage pour la tenue d'exercices d'amarrage de conteneurs maritimes.

Les firmes professionnelles *Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés – Architectes* (spécialité Architecture) et *TETRA TECH QI* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités sont estimés à 356 000 \$ (toutes taxes incluses) et seront défrayés à partir d'un budget d'aménagement spécial du MEES dédié à la révision du programme (250 000 \$) de même qu'à partir de l'enveloppe normalisée d'immobilisation du budget d'investissement 2017-2018 du collège.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise *Construction G. Lepage inc.* (Rimouski, Québec) au montant total de 369 256,01 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des ordres de changement qui suivent :

Ordre de changement n° 1 :

- Directives de chantier A-01, A-02 rév., A-03 rév., A-04, A-05 et A-07 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* ci-joint pour un montant total de 18 862,24 \$;

Ordre de changement n° 2 :

- Directives de chantier A-06, ME-01, ME-02, ME-03, S-01 et S-02 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* ci-joint pour un montant total de 11 076,96 \$;

En considérant ces deux (2) ordres de changement, le montant total révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est de 399 195,21 \$. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités. Le pourcentage de dépassement de coûts représente au final 8,11 % de la valeur du contrat original, soit 29 939,19 \$.

CONSIDÉRANT que les travaux sont exécutés, que l'entrepreneur a satisfait toutes les exigences prévues au contrat et que toutes les anomalies ont été corrigées;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'équipement et de l'approvisionnement;

Il est PROPOSÉ par monsieur Ghislain Deland, APPUYÉ par monsieur Romain Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération du paiement final à l'entrepreneur responsable des travaux nécessaires dans le cadre de la révision du programme Navigation de l'Institut maritime du Québec, durant l'été 2017. Le paiement en question se traduit par l'émission d'un chèque de **49 888,78 \$** (toutes taxes incluses) à l'entreprise *Construction G. Lepage inc.* (Rimouski, Québec).

Les paiements réalisés dans ce dossier jusqu'à ce jour totalisent **399 195,21 \$**, soit 100% du coût total du projet.

Le solde relatif à ce projet est donc maintenant nul.

18-05.16 - CÉGEP (ÉTAGES D-000, D-400 ET D-500) / AMÉNAGEMENTS - RÉVISION DE PROGRAMME TECHNOLOGIE D'ANALYSES BIOMÉDICALES (TAB) ET TRAVAUX DIVERS DE RÉFECTION DE SYSTÈMES DE PLOMBERIE ET DE MAINTIEN D'ACTIFS / PAIEMENT FINAL ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Des travaux d'aménagement et de réfection sont nécessaires dans le cadre de la révision de programme du Département de technologie d'analyses biomédicales du Cégep de Rimouski.

Les travaux requis consistent principalement à la réalisation des interventions suivantes dans un contexte où la présence d'amiante dans le plâtre des murs extérieurs, dans les murs des escaliers et des plafonds, dans les panneaux de finition intérieurs des hottes existantes ainsi que dans certains finis de plancher implique la mise en application de mesures adaptées aux interventions à réaliser (retrait et/ou encapsulation d'amiante et/ou mesures de sécurité particulières) :

➤ Pour l'ensemble des secteurs touchés :

- Démolition et érection de cloisons;
- Réfection de planchers, de plafonds et de peinture, incluant des travaux ponctuels aux plafonds de certains locaux de l'étage D-300 situés vis-à-vis les zones touchées par les interventions requises à l'étage D-400;
- Réfection et/ou remplacement de mobilier intégré;
- Travaux généraux en plomberie, en chauffage, en ventilation, en alarme-incendie, en réseau informatique, en électricité et en éclairage.

➤ Étage D-400 :

- Réaménagement du laboratoire de biochimie D-411 pour permettre l'intégration d'un nouveau multianalyseur et d'un lave-vaisselle;
- Remplacement de trois (3) hottes désuètes dans les laboratoires de biochimie D-411 et d'histopathologie D-415;
- Réaménagement des laboratoires de biochimie D-411 et d'hématologie D-414 pour permettre l'ajout d'une salle de prélèvement fermée qui accueillera de nouveaux mannequins simulateurs (bras, main et bébé) de même qu'une chaise de prélèvement existante;
- Réaménagement complet du laboratoire d'hématologie D-414 afin d'offrir tous les espaces nécessaires aux manipulations pédagogiques enseignées ainsi que pour l'ajout de deux postes de coloration de même que pour l'aménagement de postes de travail au microscope suffisamment grands pour les manipulations et la prise de notes;
- Dans le laboratoire d'histopathologie D-415, aménagement de nouveaux postes de travail adaptés aux manipulations requises dans ce laboratoire et au chevauchement de cours nécessitant des équipements différents, remplacement des hottes existantes (inadéquates) par une ventilation intégrée dans certains postes de travail de manière à l'adapter aux

manipulations enseignées et mise aux normes par l'ajout d'une douche d'urgence, avec lave-yeux.

➤ **Étage D-500 :**

- Démolition d'une hotte existante n'étant plus requise dans le local D-520;
- Mise aux normes des locaux D-525, D-526, D-528, D-528A, et D-528B en lien avec les obligations fédérales relatives à la biosécurité (signalisation, système de contrôle des accès, délimitation de zones spécifiques, réorganisation et/ou adaptation des locaux et des équipements qui s'y trouvent, etc.);
- Ajout d'un poste de lavage de main et d'un vestiaire dans le local D-525;
- Mise aux normes du laboratoire de microbiologie D-526 par l'ajout d'une douche d'urgence avec lave-yeux.

Étant donné la nature des interventions précitées et les secteurs touchés par celles-ci, le collège profite de l'opportunité que lui offre ce projet pour réaliser quelques travaux mineurs de maintien d'actifs ainsi que pour procéder à la correction permanente de certains problèmes plus importants au niveau du réseau existant de plomberie; problèmes ayant jusqu'à présent été (seulement) temporairement résolus dans le passé soit :

- La mise en place de systèmes de pressurisation pour augmenter et régulariser la pression du réseau d'eau froide et d'eau chaude domestique des étages 200, 300, 400 et 500 du pavillon D;
- L'ajout de dispositifs requis pour la régularisation de la température d'eau chaude domestique, afin de convenir à la réglementation en vigueur;
- Le remplacement des tuyauteries verticales d'alimentation d'eau domestique des blocs sanitaires superposés des étages 200, 300, 400 et 500 du pavillon D;
- Le remplacement des tuyauteries horizontales d'alimentation en eau domestique des locaux des étages 400 et 500 du pavillon D;
- L'ajout d'un système dédié à la production d'eau mitigée pour l'alimentation des douches d'urgence des laboratoires, en conformité avec les codes et les normes en vigueur;
- La correction de problèmes d'étanchéité au niveau de certains joints du réseau de chauffage du pavillon D;
- La réfection de la peinture, des finis de planchers et la mise aux normes des issues du local D-050.

Les firmes professionnelles *Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés – Architectures* (spécialité Architecture) et *LGT* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaire à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités sont estimés à **1 238 000 \$** (toutes taxes incluses) et seront défrayés à partir d'un budget d'aménagement spécial du MEES dédié à la révision du programme dont il est ici question (**250 000 \$**) de même qu'à partir de l'enveloppe normalisée d'immobilisation du budget d'investissement 2017-2018 du collège.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise *9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO BSL* (Rimouski, QC) au montant total de **971 165,08 \$** (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur général afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des ordres de changement qui suivent :

Ordre de changement n° 1 :

- Directives de chantier A-01 rév., A-02, A-03, A-04 rév., A-05, ME-01, ME-02 et ME-03 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* ci-joint pour un montant total de **11 368,81 \$**;

Ordre de changement n° 2 :

- Directives de chantier A-06 rév., A-07, A-08, A-09, A-10 rév., A-13, A-15, A-16 rév., A-17 et ME-04 à ME-13 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* pour un montant total de **34 516,80 \$**;

Ordre de changement n° 3 :

- Directives de chantier A-11, A-12 rév., A-18 à A-22 et ME-14 à ME-21 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* pour un montant total de **41 864,91 \$**;

Ordre de changement n° 4 :

- Directive de chantier ME-22 rév.1 décrite sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* pour un montant total de **735,94 \$**.

À la suite de ces ordres de changement, le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est de **1 059 651,54 \$**. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités. Le pourcentage de dépassement de coûts représente au final **9,11 %** de la valeur du contrat original soit **88 486,46 \$**.

CONSIDÉRANT que les travaux sont exécutés, mise à part quelques petites anomalies à corriger;

CONSIDÉRANT la recommandation à venir des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'équipement et de l'approvisionnement;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alexandre Ouellet, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération du paiement final à l'entrepreneur responsable des travaux nécessaires dans le cadre de la révision de programme du Département de technologie d'analyses biomédicales (TAB) ainsi que pour la réfection de systèmes de plomberie et la réalisation de travaux divers en maintien d'actifs au Cégep de Rimouski, durant l'été 2017, une fois les anomalies résiduelles corrigées et les obligations contractuelles remplies. Le paiement en question se traduira par l'émission d'un chèque de **118 166,46 \$** (toutes taxes incluses) à l'entreprise *9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO BSL* (Rimouski, QC).

Au terme du projet, les paiements réalisés dans ce dossier totaliseront **1 059 651,54 \$**, soit **100 %** du coût total du projet.

Le solde relatif à ce projet sera donc nul à la suite de ce dernier versement.

18-05.17 – CÉGEP (PAVILLONS D, E ET F) / TRAVAUX POUR L'IMPLANTATION DE MANNEQUINS SIMULATEURS HAUTE-FIDÉLITÉ (DÉPARTEMENT DE SOINS INFIRMIERS), POUR L'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX LOCAUX DÉDIÉS À LA FORMATION CONTINUE ET POUR LA RÉFECTION DE PLOMBERIE / ALLOCATION BUDGÉTAIRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Des travaux d'aménagement et de réfection sont nécessaires au Cégep de Rimouski afin de permettre l'implantation de mannequins simulateurs haute-fidélité (MSHF) dédiés au Département de soins infirmiers. Les espaces actuellement utilisés par le département (étage D-300) étant vétustes et ceux environnants ne permettant pas l'implantation des équipements en question, le collège a décidé de réaménager l'étage F-400 pour y regrouper de façon plus fonctionnelle l'ensemble des activités pédagogiques du programme. À noter que les locaux de l'étage F-400, pour la grande majorité des laboratoires informatiques conventionnels, étaient depuis une quinzaine d'années presque exclusivement dédiés aux activités de la Formation continue. Les cours informatiques de ce service ayant migré de plus en plus vers le téléenseignement, il y avait sous-utilisation récurrente de ces espaces dans les dernières années. De plus, étant donné les secteurs touchés et la nature des travaux précités, le collège profitera de l'opportunité que lui offre ce projet pour réaliser certaines interventions de maintien d'actifs, principalement sur ses réseaux de plomberie d'eau potable et sanitaire.

Les travaux requis pour rencontrer les objectifs ci-haut mentionnés consistent principalement à la réalisation des interventions suivantes :

➤ **CÉGEP / Étage F-400 :**

- Réaménagement et réfection de tous les espaces de l'étage F-400 pour l'implantation de laboratoires dédiés à des mannequins de simulation haute-fidélité de même que des laboratoires de formation, représentatifs du milieu de travail d'édifices hospitaliers avec salles de théorie et locaux connexes (dépôt, salle de préparation, toilettes, etc.);
- Désamiantage complet des plafonds de l'étage.

➤ **CÉGEP / Étage F-300 :**

- Relocalisation d'une porte au F-300 (Département de techniques d'éducation spécialisée);
- Travaux de plomberie divers.

➤ **CÉGEP / Étages F-200 et moins :**

- Travaux de réfection de plomberie, principalement sur tous les étages du secteur est du pavillon F.

➤ **CÉGEP / Étages E-500 et E-600 :**

- Travaux liés à l'enlèvement et à l'ajout d'équipements dans les salles mécaniques des étages E-500 et E-600.

➤ **CÉGEP / Étage D-300 :**

- Réaménagement des espaces du secteur ouest de l'étage D-300 (historiquement utilisés par le Département de soins infirmiers) pour la relocalisation de locaux utilisés par la Formation continue.

Étant donné leur ampleur, les travaux précités s'échelonnent sur une période de 15 mois afin d'en atténuer les impacts sur les opérations courantes du collège. Le Département de soins infirmiers a dispensé ses cours pour une dernière fois dans les locaux de l'étage D-300 à l'automne 2017 et le programme a déménagé à l'étage F-400 en janvier 2018. Les espaces ainsi libérés à l'étage D-300 (janvier 2018) sont présentement réaménagés pour les activités de la Formation continue dont les bureaux administratifs sont situés deux étages plus bas. Les travaux de maintien d'actifs en plomberie dans le pavillon F seront pour leur part réalisés à l'été 2018 (de juin à août).

À la suite d'un appel de candidatures public pour le choix de professionnels, le consortium *Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu Proulx Savard, consortium Architectes* (spécialité Architecture) et la firme *LGT* (spécialité Ingénierie) ont été mandatés pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires pour le projet.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été estimés à 2 448 967 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir de l'enveloppe normalisée d'immobilisation du budget d'investissement 2017-2018 du collège ainsi qu'à partir d'une allocation spécifique de 55 125 \$ dédiée à l'implantation de MSHF au Cégep de Rimouski.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au seul entrepreneur ayant déposé une soumission (conforme), l'entreprise *Construction TechniPro BSL* (Rimouski, Québec), au montant total de 2 233 810,18 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur général afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées font l'objet des ordres de changement qui suivent :

Ordre de changement n° 1 :

- Directives de chantier A-01, A-02, A-03, A-04, A-06, A-08, A-09, A-10, A11 et ME-02 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* ci-joint pour un montant total de 83 753,20 \$;

Ordre de changement n° 2 :

- Directives de chantier A-07, A-13 rév.2, A-15, A-16 rév., A-17, A-18, A-19, ME-01, ME-03, ME-04, ME-05, ME-07, ME-08, S-01 et S-02 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* ci-joint pour un montant total de 70 397,68 \$;

Ordre de changement n° 3 :

- Directives de chantier A-12, A-14, A-20, A-21, A-22, A-23, A-24, A-26, A-27, A-29, A-30, A-31, A-32, ME-09, ME-10, ME-11, ME-12, ME-13, ME-15, ME-16, ME-17 et ME-18 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* ci-joint pour un montant total de 25 403,90 \$;

Ordre de changement n° 4 :

- Directives de chantier A-25, A-28, A-33 à A-37, A-40, ME-06, ME-14, ME-19 à ME-21 et ME-25 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* ci-joint pour un montant total de 7 569,28 \$.

Le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est donc pour le moment de 2 420 934,24 \$, soit la valeur du contrat d'origine majoré de 8,38 % en raison de travaux supplémentaires. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités.

De plus, d'autres travaux supplémentaires ne faisant pas encore l'objet d'ordre(s) de changement et dont les coûts ne sont pas encore tous définis ont déjà été annoncés et/ou débutés et/ou complétés. La somme de la valeur à venir pour les travaux en question, combinée à celle des ordres de changement n° 1 à 4 totalisera au final assurément plus de 10 % de la valeur du contrat d'origine d'ici la fin du projet.

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29) et ses règlements d'application entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2008 qui permet au dirigeant d'un organisme public (le

conseil d'administration), directement ou par délégation (au comité exécutif ou au directeur général), d'autoriser la réalisation de modifications à un contrat de construction, le tout par tranches maximales successives de 10 % du montant initial du contrat dans le cadre d'une même délégation;

CONSIDÉRANT que les coûts connus pour des travaux supplémentaires relatifs à ce projet totalisent maintenant 8,38 % de la valeur originale du contrat de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT que de nouveaux travaux supplémentaires seront de toute évidence nécessaires d'ici la fin du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'équipement et de l'approvisionnement;

Il est PROPOSÉ par monsieur Ghislain Deland, APPUYÉ par madame Joanie Dubé et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser, au besoin, une allocation pouvant aller jusqu'à **223 381,02 \$** (équivalent à une nouvelle tranche de 10 % de la valeur initiale du contrat) pour couvrir l'augmentation des honoraires de l'entrepreneur responsable des travaux nécessaires dans le cadre de l'implantation de mannequins simulateurs haute-fidélité pour le Département de soins infirmiers, pour l'aménagement de nouveaux locaux dédiés à la Formation continue et pour la réfection de plomberie vétuste au Cégep de Rimouski (période de réalisation s'étalant de l'été 2017 à l'été 2018).

18-05.18 – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT D'IMMEUBLE POUR LES RÉSIDENCES DU CÉGEP DE RIMOUSKI, 320, RUE SAINT-LOUIS, RIMOUSKI (QUÉBEC) G5L 5R5 (CATÉGORIE F-02 DU CAHIER DE GESTION) : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Le Collège de Rimouski a adopté en octobre 2017 la *Politique de lutte contre le tabagisme* (catégorie B-10 du Cahier de gestion). Cette nouvelle politique stipule qu'à compter de l'automne 2018, l'ensemble des terrains et bâtiments du collège sera non-fumeurs. Le collège désire modifier son *Règlement d'immeuble pour les Résidences du Cégep de Rimouski* (catégorie F-02 du Cahier de gestion) afin de le rendre conforme à la nouvelle politique sur le tabagisme et aux orientations du collège en matière de santé globale. Ainsi, les chambres en location aux Résidences seront non-fumeurs dès l'été 2018.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté du Collège de Rimouski de contribuer à instaurer de saines habitudes de vie chez son personnel et chez les étudiantes et étudiants.

CONSIDÉRANT la nouvelle *Politique de lutte contre le tabagisme* adoptée en octobre 2017;

CONSIDÉRANT le désir de favoriser les saines habitudes de vie pour le personnel et les étudiantes et étudiants;

CONSIDÉRANT l'avis de motion adopté à la réunion du conseil d'administration du 30 janvier 2018 (CA 18-03.18);

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par madame Ting Zhang et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications apportées au *Règlement d'immeuble pour les Résidences du Cégep de Rimouski* (catégorie F-02 du Cahier de gestion) telles qu'elles ont été présentées.

18-05.19 – RAPPORT DE DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VERS LE DIRECTEUR GÉNÉRAL (DIRIGEANT) POUR L'APPROBATION DES DÉPASSEMENTS OU AVENANTS DANS LE CADRE DES PROJETS DE PLUS DE 100 000 \$ AUTORISÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LA PÉRIODE DU 31 JANVIER AU 5 MARS 2018 : INFORMATION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, informe les membres qu'aucune demande d'approbation de dépassements de coûts ou d'avenants relative à des projets de plus de 100 000 \$ n'a été faite auprès du directeur général entre les dates précitées.

18-05.20 – DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VERS LE DIRECTEUR GÉNÉRAL (DIRIGEANT) POUR L'APPROBATION DES DÉPASSEMENTS OU AVENANTS DANS LE CADRE DES PROJETS DE PLUS DE 100 000 \$ AUTORISÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LA PÉRIODE DU 7 MARS AU 16 AVRIL 2018 : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Dans le cadre de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le Collège de Rimouski doit faire autoriser par son conseil d'administration chaque dépassement de plus de 10 % sur les contrats de

construction. Une fois l'an, le dirigeant de l'organisme, le directeur général, doit témoigner au Conseil du trésor que chaque tranche de 10 % a bien été autorisée.

Présentement, c'est le conseil d'administration qui autorise les dépassements. Cependant, le mécanisme d'autorisation est souvent réalisé après que les travaux soient exécutés. Le processus d'autorisation des dépassements doit donc être ajusté afin de tenir compte de la réalité et de la gestion des délais raisonnables pour la prise de décision.

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège de Rimouski de transmettre au Conseil du trésor l'information concernant chaque dépassement sur les contrats de 100 000 \$ et plus;

CONSIDÉRANT l'obligation du directeur général d'attester annuellement dans la déclaration du dirigeant que chaque dépassement a été autorisé avant sa réalisation;

CONSIDÉRANT l'obligation d'attester en temps réel de ces décisions;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Boisvert, APPUYÉ par madame Ann-Marie Nadeau et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déléguer temporairement au directeur général le pouvoir du conseil d'administration pour autoriser les dépassements de plus de 10 % sur les contrats de 100 000 \$ et plus pour la période du 7 mars au 16 avril 2018. Un rapport sera présenté et expliqué au conseil d'administration suivant.

18-05.21 – REMERCIEMENTS À MONSIEUR PHILIPPE GRAVEL GAGNON : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Monsieur Philippe Gravel Gagnon a représenté les étudiantes et étudiants de l'Institut maritime du Québec au conseil d'administration du Collège de Rimouski pendant l'automne 2017. Il a travaillé à l'avancement des conditions d'études des étudiantes et étudiants avec ferveur.

CONSIDÉRANT la disponibilité de monsieur Gravel Gagnon comme membre du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT son implication, son souci pour ses pairs ainsi que son intérêt constant au regard des divers dossiers présentés;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Boisvert, APPUYÉ par madame Ann-Marie Nadeau et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier monsieur Philippe Gravel Gagnon pour l'excellence du travail accompli au sein du conseil d'administration du Collège de Rimouski.

18-05.22 – IMQ / ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LE SIMULATEUR DE NAVIGATION : ADOPTION

Monsieur Daniel Dion, directeur de l'IMQ, présente le point.

Le 30 janvier 2018, le conseil d'administration a autorisé l'achat d'un simulateur de navigation de l'entreprise *Kongsberg Digital Simulation Ltd* pour l'enseignement du programme de Navigation à l'Institut maritime du Québec (IMQ) (CA 18-03.17). Puisque d'autres équipements informatiques sont nécessaires pour compléter le simulateur, selon les spécifications du fournisseur, le conseil d'administration doit autoriser l'acquisition d'équipements informatiques pour un montant de 182 403,98 \$ (toutes taxes incluses).

CONSIDÉRANT que le collège doit acquérir des équipements informatiques auprès de fabricants reconnus indiqués au cahier de charges (Hp, Dell, Nec) pour compléter le fonctionnement du simulateur.

CONSIDÉRANT que des équipements informatiques doivent être commandés en mars 2018 pour respecter la période prévue d'installation du simulateur, soit en août 2018;

CONSIDÉRANT que les spécifications techniques informatiques requises au bon fonctionnement du simulateur, tel qu'il est décrit au cahier de charges, doivent être respectées;

CONSIDÉRANT que les fabricants des équipements informatiques spécifiés au cahier de charges doivent avoir des fournisseurs ayant un bureau au Canada;

CONSIDÉRANT que le prix total soumis est basé sur les prix offerts sur les sites des manufacturiers/revendeurs en date du 26 février 2018;

Il est PROPOSÉ par monsieur Romain Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghislain Deland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat d'équipements informatiques pour un montant de **182 403,98 \$** (toutes taxes incluses).

18-05.23 – CÉGEP (ÉTAGES B-200, C-400, D-300, F-200 ET G-100) / IMPLANTATION DU PROGRAMME TECHNOLOGIE DE L'ÉCHOGRAPHIE MÉDICALE / CHOIX DES PROFESSIONNELS : INFORMATION

Madame Lyne Beaulieu informe les membres du conseil d'administration que le collège devra faire fi de ses obligations en matière de gestion contractuelle pour respecter les échéanciers de réalisation afin de s'assurer d'offrir le programme Technologie de l'échographie médicale en août 2018. Considérant l'importance des montants engagés, le collège, après avoir établi avec les professionnels un concept préliminaire, aurait dû procéder à un appel de candidatures pour le choix des professionnels. Le respect de cette étape du processus aurait causé des retards importants de plus de deux mois et aurait compromis la date de livraison des installations.

Madame Beaulieu précise que le Secrétariat du Conseil du trésor sera informé de cette situation. Un projet de résolution sera présenté à la prochaine séance du conseil afin d'appuyer cette décision. Elle rappelle que le collège a répondu à une demande du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur transmis en septembre dernier visant à offrir ce nouveau programme.

La séance est levée à 18 h 53.

président

secrétaire